

/ QUESTIONS/RÉPONSES

INCERTITUDES DANS L'ÉNERGIE

février 2013

LA PRESSE SE FAIT L'ÉCHO D'UN CLIMAT D'INCERTITUDE (CRISE ÉCONOMIQUE, ENDETTEMENT, PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES, ...) QUI PÈSE SUR LES INDUSTRIELS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ EXPOSANT LES ENTREPRISES SUR UN « CHAMP DE CONTRAINTES », DIFFICILEMENT COMPATIBLE AVEC LA NÉCESSITÉ DE SE DÉVELOPPER SUR LE LONG TERME. FO ÉNERGIE ET MINES APPORTE DANS CE QUESTIONS/RÉPONSES SON ANALYSE ET EXPRIME QUELQUES PISTES DE RÉFLEXIONS.

SELON LA PRESSE, DES INCERTITUDES PÈSENT SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ. QU'EN PENSE FO ÉNERGIE ET MINES ?

On peut mesurer que les politiques industrielles des entreprises se réalisent sur fond d'incertitudes. Pour autant, est-ce que les incertitudes ont pour origine, la mise en œuvre de nouvelles technologies (EnR, smart grid, ...), des nouvelles formes de régulation ou, la dérégulation du marché du gaz et de l'électricité ouvert à la concurrence ?

QUEL EST LE POINT DE VUE DE L'ORGANISATION SYNDICALE ?

La libéralisation du marché du gaz et de l'électricité produit comme nous le constatons de l'instabilité, incompatible avec une industrie qui mobilise d'énormes capitaux sur le long terme. C'est bien l'instabilité synonyme d'absence de crédibilité qui produit de l'incertitude. En rajoutant à cette instabilité liée à la libéralisation du marché, la crise économique, on obtient un mélange difficilement compatible avec la nécessité de se projeter, indispensable à une industrie de long terme pour développer de nouveaux moyens de production et adapter le patrimoine industriel, le réseau de transport et de distribution.

LIBÉRALISATION ET INSTABILITÉ VONT DE PAIR, COMMENT EXPLIQUER CETTE RELATION ?

La libéralisation produit des fusions/séparations d'entreprises dans une logique de casser les monopoles de production et de distribution dans un cadre de concurrence dite « libre et non faussée » voulue par les pouvoirs publics et en même temps, ils exigent de ces entreprises, des investissements importants sans aucune assurance de revenus. Autrement dit, ce n'est pas le développement industriel lié à des nouvelles technologies ou le maintien du patrimoine qui crée des incertitudes mais bien le contexte de libéralisation dans lequel ce développement essaye de se réaliser.

**C'EST BIEN
L'INSTABILITÉ
SYNONYME D'ABSENCE
DE CRÉDIBILITÉ
QUI PRODUIT DE
L'INCERTITUDE.**

FAUT-IL TEMPORISER ET REMETTRE LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL À PLUS TARD ?

Ce serait une erreur et d'ailleurs, les entreprises n'ont pas d'autres choix que de mettre en exploitation de nouveaux outils de production ou de développer les réseaux, moyens nécessaires ou complémentaires à la transition énergétique.

POUR FO ÉNERGIE ET MINES, FAUT-IL DONC REVOIR LE PROCESSUS DE LIBÉRALISATION ?

Mais n'est-il pas déjà remis en cause quand on observe ce qui se passe en Grande-Bretagne où les opérateurs exigent des garanties sur les prix de vente de l'électricité afin de rentabiliser leurs actifs de production avant d'investir.

L'interventionnisme des Etats est évident en Europe comme en Asie pour financer la transition énergétique et pour pallier l'attitude des marchés financiers.

Force est de constater un retour à l'économie « planifiée », indispensable au secteur de l'énergie.

LE POIDS DE L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES DE L'ÉNERGIE, LE PRIX DES COMBUSTIBLES N'ALIMENTENT-ILS PAS CE CLIMAT D'INCERTITUDE ?

S'agissant du poids de l'endettement des entreprises, il est toujours trop important si l'on se place du point de vue des marchés financiers qui recherchent des garanties et des gains rapidement.

S'il on se positionne dans une perspective de long terme, indispensable à l'activité industrielle dans l'énergie, pour répondre notamment à l'objectif de réduire l'impact carbone, l'endettement des principales entreprises, qui représente moins de trois années d'activité, n'est pas un frein et pas à la hauteur des enjeux.

Concernant le prix des combustibles, il est indispensable de regarder les choses dans la durée et ne pas se focaliser sur une période trop courte. A l'évidence, les entreprises qui ont développé un mix de production ont une longueur d'avance sur les autres.

FO Énergie et Mines souligne que l'application de ratios financiers aux entreprises du secteur énergétique selon des critères de « start-up » est une absurdité et est de nature à fragiliser le modèle industriel.

Le ratio lié à l'endettement sur une trop courte période, comme c'est le cas, n'a pas de fondement économique pour des entreprises qui exploitent des actifs sur 40 voire 60 ans.

**A L'ÉVIDENCE,
L'APPLICATION DE
RATIOS FINANCIERS
AUX ENTREPRISES DU
SECTEUR ÉNERGÉTIQUE
SELON DES CRITÈRES
DE « START-UP » EST DE
NATURE À FRAGILISER
LE MODÈLE INDUSTRIEL.**

Y-A-T-IL DES CONSÉQUENCES SOCIALES LIÉES À CE CLIMAT D'INCERTITUDE ?

L'instabilité que nous avons développée influence les politiques RH dans les entreprises avec des conséquences sociales. Elle influence les politiques industrielles des entreprises, celles-ci allant chercher de la stabilité là où il y a de la croissance économique.

Que mesure-t-on ? Des recherches de gains allant jusqu'à la séparation d'infrastructures ou de services, sans véritable sens, avec des personnels subissant des réorganisations qui se succèdent, condamnées par les Syndicats FO Énergie et Mines.

ENFIN, QUE SUGGÈRE FO ÉNERGIE ET MINES ?

Tout d'abord, faire un bilan de l'ouverture du marché et du gaz à la concurrence en s'appuyant sur le travail d'une structure indépendante de l'électricité des opérateurs et des marchés financiers.

Prendre en considération que l'ouverture du marché à la concurrence a créé de l'instabilité. Revenir à un cadre réglementaire stable est nécessaire au secteur de l'énergie.

Réaffirmer que l'objectif de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 repose sur des choix en identifiant des priorités. Mettre en place des financements s'appuyant sur une banque publique pour être complémentaire aux marchés du crédit. Revoir le mode de financement des EnR. L'élargissement de l'assiette de la CSPE est une voie à explorer.

**RÉAFFIRMER
QUE
L'OBJECTIF DE
RÉDUIRE DE 20 % LES
ÉMISSIONS DE GAZ À
EFFET DE SERRE D'ICI
2020 REPOSE SUR DES
CHOIX EN IDENTIFIANT
DES PRIORITÉS.**